

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2014

---

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE455

présenté par  
M. Blein, rapporteur

-----

### ARTICLE 36

Compléter l'alinéa 46 par les mots :

« dans les conditions prévues aux articles L. 211-3 et L. 211-4 du code monétaire et financier ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.